



Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN
Préfet du Val d'Oise
5 avenue Bernard Hirsch
CS 20105

95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

Domont, le 6 novembre 2020

Objet : Fermeture des commerces de proximité.
N/Réf. : KM/GR N° 2020/034

Monsieur le Préfet,

Notre pays fait face à une crise sanitaire sans précédent. Pour y faire face, le gouvernement a pris des mesures fortes pour la protection des Français. Au-delà de la santé, c'est évidemment l'ensemble du système économique qui est durement impacté. La demande de fermeture des petits commerçants et artisans « dits non essentiels » met gravement en péril leur futur et le maintien de leurs activités.

Aussi, je tenais par la présente à vous faire part de l'immense incompréhension que suscitent ces dispositions auprès de l'ensemble des élus de mon conseil municipal.

Nos commerces ont déjà été très fragilisés par le premier confinement. Beaucoup d'entre eux n'auront pas la capacité de résister à une seconde baisse brutale et durable de leur activité. Comme beaucoup de mes administrés, je ne peux pas me résoudre à voir les rideaux de commerçants de proximité baissés quand des centaines de personnes sont autorisées à se rendre dans de grands supermarchés.

Je pense particulièrement aux coiffeurs, aux esthéticiennes, aux commerçants « dits non essentiels » qui font vivre notre commune. Pourtant, après le premier confinement, ils ont su adapter l'accueil de leur clientèle, la protéger et se protéger malgré la pandémie. Ces commerces ont réalisé les investissements nécessaires pour veiller au respect des gestes barrières et faire respecter les règles de distanciation. Nous, élus de terrain, nous avons pu constater qu'ils ont été capables de gérer le quotidien dans un contexte si contraint. Ils ont su faire respecter avec rigueur les préconisations du gouvernement. Aujourd'hui, alors qu'ils ont le savoir-faire et le matériel, ils sont injustement sanctionnés.

Aussi, au nom du conseil municipal, je vous serais reconnaissant de bien vouloir étudier la possibilité de réouverture de ces petits commerces qui fonctionnent sur la base de rendez-vous avec très peu de client, notamment à l'approche des fêtes de Noël, période essentielle pour la réalisation de leur chiffre d'affaire. Ces réouvertures ne seraient possibles que dans le strict respect des gestes barrières et règles sanitaires qui devront être contrôlés. Vous pourrez bien entendu compter sur notre concours pour y veiller.

Plus que jamais nous devons faire face et ne pas céder à l'individualisme pour endiguer cette épidémie et permettre à notre pays de se relever.

Dans l'attente d'un retour favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Frédéric BOURDIN
Maire de Domont

